

03 fév 2023 -16:43

Appartient à Conseil des ministres du 3 février 2023

Accord avec la République dominicaine sur l'activité professionnelle de membres de la famille du personnel diplomatique

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à une convention avec la République dominicaine visant à permettre à des membres de la famille du personnel diplomatique de travailler.

Bien que les Conventions de Vienne sur les relations diplomatiques et sur les relations consulaires n'excluent pas la possibilité pour les membres de la famille du personnel diplomatique de travailler, les privilèges et immunités compliquent l'exercice d'une profession.

La convention entre la Belgique et la République dominicaine est réciproque et stipule que :

- les bénéficiaires de l'accord sont le partenaire légal et les enfants célibataires âgés de moins de 18 ans des agents diplomatiques ou des fonctionnaires consulaires, et le partenaire légal de tout autre membre du personnel diplomatique ou consulaire
- l'immunité de juridiction pénale n'est pas applicable aux actes découlant de l'exercice de cette activité professionnelle
- les bénéficiaires sont soumis aux régimes fiscal et de sécurité sociale du pays dans lequel l'activité professionnelle est exercée

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://lahbib.belgium.be>

Joan Condijs
Porte-parole (FR)
+32 475 81 91 28
joan.condijs@diplobel.fed.be

Elke Pattyn
Porte-parole (NL)
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@diplobel.fed.be